

2 La création du système commercial multilatéral

C'est le commerce qui fait considérer l'idée de guerre comme arriérée, parce qu'il fortifie et multiplie les intérêts personnels qui sont naturellement opposés à la guerre. On peut dire sans exagération que la grande extension et le rapide accroissement du commerce international, qui est la garantie principale de la paix du monde, assure à jamais le progrès continu des idées, des institutions et de la moralité de l'espèce humaine.

John Stuart Mill
Principes d'économie politique avec quelques-unes
de leurs applications à l'économie sociale (1848)

Introduction

L'OIC n'a jamais vu le jour car le Congrès des États-Unis n'a pas approuvé la Charte de la Havane. En 1948, le Président Truman avait demandé au Congrès d'adopter une résolution

Tableau 2.3. Principaux événements du Cycle d'Uruguay

1986	Le huitième cycle de négociations du GATT (Cycle d'Uruguay) est lancé en septembre à Punta del Este.
1988	Un examen à mi-parcours du Cycle d'Uruguay est entrepris à la Conférence ministérielle de Montréal en décembre et doit être achevé au mois d'avril suivant. Il aboutit à une première récolte d'accords sur des questions institutionnelles et de fond.
1990	Reprenant les idées lancées par le Canada, l'Union européenne propose de créer une Organisation multilatérale du commerce (OMC). La Conférence ministérielle tenue à Bruxelles en décembre est censée clore le Cycle d'Uruguay, mais elle aboutit à une impasse.
1991	Achévé en décembre, le projet Dunkel d'acte final du Cycle d'Uruguay comprend une charte pour l'Organisation multilatérale du commerce proposée.
1992	Réunis en novembre à Blair House, à Washington, D.C., les États-Unis et l'Union européenne font un grand pas en avant sur l'agriculture.
1993	En juillet, les pays de la Quadrilatérale (Canada, États-Unis, Japon et Union européenne) s'entendent sur un accord sur l'accès aux marchés lors d'un sommet à Tokyo. En décembre, la plupart des négociations sont achevées.
1994	Les accords du Cycle d'Uruguay sont signés à Marrakech, au Maroc. Nombre d'entre eux font partie d'un engagement unique.

À certains égards, la transition entre le GATT et l'OMC s'est faite graduellement pendant toute la durée du Cycle et non brusquement à la fin. Par exemple, le mécanisme d'examen des politiques commerciales, adopté par les Membres en tant que première récolte, était pleinement opérationnel six ans avant que l'OMC ne voie le jour. Autre innovation importante, la transformation de l'engagement unique s'est faite tout au long du Cycle sans qu'aucune décision formelle ne soit adoptée. Le renforcement du rôle du Directeur général de l'OMC qui a plus de visibilité qu'un Directeur général du GATT, a été un autre changement majeur. La fonction dépend en grande partie de la personne qui l'exerce, et Peter Sutherland – dernier Directeur général du GATT et premier Directeur général de l'OMC – a redéfini le rôle et les liens entre le cabinet et les principaux Membres, d'une manière que lui a donné, à lui et à ses successeurs, une plus grande marge de manœuvre dans la conduite des négociations.

exemple, souhaitaient élargir le système commercial bien au-delà des droits de douane et des autres questions traditionnelles relatives au commerce des marchandises. Ces ambitions étaient claires d'emblée et la Déclaration ministérielle sur les négociations d'Uruguay a lancé le Cycle précisait que les négociations porteraient effectivement sur les droits de propriété intellectuelle, l'investissement et les services (mais ces derniers n'ont été pleinement intégrés dans le Cycle qu'à la fin). L'intérêt du Canada et de l'Europe pour la création d'une institution entièrement nouvelle n'est apparu que quatre ans après le début du Cycle, à peu près au moment où il devait être conclu, mais le Cycle a finalement duré deux fois plus longtemps que ce qui avait été prévu à Punta del Este. Dans la seconde moitié du Cycle, les parties contractantes ont modifié le système en convenant non seulement d'élargir le champ des questions traitées, mais aussi d'exiger que tous les pays adoptent tous les accords négociés durant le Cycle, de lier tous les accords ensemble en un système de règlement des différends unifié et de tout placer sous l'égide d'une nouvelle organisation internationale.

Extension du champ d'application : les nouvelles questions relatives au commerce

Peut

La nouvelle signification de l'engagement unique a résulté de préoccupations identiques à celles qui ont conduit à la création de l'OMC. Comme nous le verrons plus loin, la principale raison pour

Est-ce qu'il avait une intention tout à fait opposée à ce qu'il a fait observer, mais, en 1993, les pays de la

mesures de rétorsion à l'encontre des pays qui violaient les droits des États. Les droits en question étaient des droits autoproclamés, qui existaient seulement dans la législation des États

des différends (ORD) au lieu d'agir unilatéralement en vertu de l'article 301 et des dispositions connexes. L'article 301 peut toujours servir de base juridique à l'imposition de sanctions par le Président dans les cas où les États-Unis auraient gain de cause devant l'ORD et décideraient d'imposer des mesures de rétorsion, mais en ce sens, ce n'est plus un substitut, mais un complément du système multilatéral de règlement des différends.

Les résultats du Cycle d'Uruguay ont donné lieu à une forte augmentation du nombre de différends soulevés par les Membres entre eux, mais cela tient ~~peu~~ plus à la modification des règles qu'à l'ajout de nouvelles questions. C'est ce qui ressort de la figure 2.2, qui montre les principales questions en jeu dans les plaintes déposées dans les dernières années du GATT et dans les 18 premières années de l'OMC. L'augmentation du nombre d'affaires ne fait aucun doute le nombre de plaintes est passé de 48 dans les 6 dernières années du GATT à 219 (soit 4,6 fois plus) dans les 6 premières années de l'OMC. Ce nombre a ensuite diminué, comme nous le verrons au chapitre 7. En chiffres absolus, les nouvelles questions des services et, surtout, des droits de propriété intellectuelle ont fait l'objet de 40 nouveaux différends entre 1995 et 2012, soit presque autant que le nombre total de différends traités entre 1977 et 1988 (44). En revanche, l'objet des différends a peu évolué en termes relatifs. Les questions traditionnelles que sont les mesures correctives commerciales et le commerce des marchandises (agricoles ou non) ont représenté 86,2% des affaires traitées au cours des 18 dernières années du GATT et 88,1% des affaires traitées au cours des 18 premières années de l'OMC.

Figure 2.2. Objet des différends traités dans le cadre du GATT et de l'OMC, 1977-2012

Encadré 2.1. Négociations du Cycle d'Uruguay sur le fonctionnement du système du GATT

Extrait de la Déclaration ministérielle de Punta del Este, 20 septembre 1986

A. Objectifs

Parmi les trois sujets traités dans les négociations du Cycle d'Uruguay sur le fonctionnement du système du GATT, c'est sur la question de la participation accrue des Ministres que les résultats ont été les plus limités. Pendant les trois décennies qui ont précédé le Cycle d'Uruguay, les Ministres du GATT se réunissaient environ une fois tous les trois ans. La décision de tenir les conférences ministérielles tous les deux ans, énoncée à l'article IV de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (Accord sur l'OMC), signifiait donc une augmentation de 50% de leur fréquence. Dans la pratique, il semble y avoir une préférence pour, d'une part, les réunions ministérielles formelles ne sont guère plus fréquentes qu'auparavant, et, d'autre part, les rencontres informelles sont parfois bien plus fréquentes. Étant donné qu'aucune réunion ministérielle n'a eu lieu en 2007, et abstraction faite de la réunion extraordinaire de 1998 (où le style l'a emporté sur la substance), huit

au-delà des modestes objectifs formulés avant le Cycle. Les négociations sur une cohérence

mais les engagements du GATT seraient maintenus et «

structure institutionnelle analogue à celle de l'OMC, ainsi que la création d'une instance d'appel permanente pour le règlement des différends. Au mois de juillet suivant, ce document allait servir de base à la proposition formelle présentée par la Communauté européenne dans les négociations sur le fonctionnement du système du GATT.

Dans l'intervalle, le Canada a pris les devants sur cette question, et il l'a fait avec une réelle vigueur. S'il n'y avait pas eu de John Jackson, a déclaré plus tard M. Jackson, on en aurait trouvé un ⁸! Le premier négociateur qui a repris l'idée a été Debra Steger (voir l'appendice biographique, page 629), juriste alors détachée auprès du gouvernement canadien. Elle avait suivi les cours de M. Jackson à l'Université du Michigan de 1980 à 1981, et c'est lui qui avait présenté son livre, qui était encore à l'état de manuscrit. M. Jackson a travaillé sur cette question avec Mme Steger de manière informelle. Plus tard, le gouvernement canadien a recouru aux services de M. Jackson à titre de consultant, mais celui-ci a refusé toute rémunération pour son travail. Comme M. Jackson, Mme Steger s'inquiétait des imperfections juridiques du système en place. S'inspirant largement des travaux de M. Jackson, elle a défendu son idée dans un document interne de janvier 1990, qu'elle a présenté à Ottawa. Ce document soulignait les insuffisances du système du GATT, en particulier son caractère provisoire, la difficulté de modifier les accords ou d'adopter des décisions, les imperfections du système de règlement des différends et le manque de cohérence dans les relations du GATT avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions. Mme Steger soutenait que ces problèmes devaient être abordés à la lumière des grands changements politiques et économiques alors en cours dans le monde, à un moment où les accessions au GATT pouvaient en faire une institution unie 1.8(i)-5.8(e1)

Après sa mission auprès des ambassadeurs à Genève, M. Crosbie a exposé ses idées à ses homologues au cours d'une série de réunions ministérielles, dont la première a eu lieu du 18 au 20 avril à Puerto Vallarta (Mexique). Cette fois, il était armé d'un document de cinq pages intitulé «NCM: Renforcement du système commercial multilatéral». Après avoir passé en revue les problèmes que rencontrait alors le système commercial multilatéral, notamment le protectionnisme, l'unilatéralisme et l'intégration de nouveaux membres et de nouvelles questions dans l'ensemble de règles, ce document indiquait que ces changements dans l'environnement commercial international font ressortir encore plus nettement l'importance d'obtenir d'importants résultats de fond à l'Uruguay Round et appellent l'établissement d'une Organisation mondiale du commerce. Il proposait qu'un projet de cadre général soit présenté au moment de la réunion suivante du Comité des négociations commerciales, en juillet, alors qu'on aura une meilleure vue d'ensemble des mesures convenues à l'issue des discussions de fond menées par les divers groupes de négociation. Le Canada a souligné l'importance du lien entre cette proposition et la nécessité de réformer le système de règlement des différends en joignant le document de travail sur l'OMC à un autre, plus détaillé, sur le règlement des différends.

Les responsables canadiens ont également présenté leur proposition à d'autres réunions de pays développés tenues en 1990. La première expression formelle de soutien à ces idées est venue du Groupe des Sept (G7) réuni à Houston (911 juillet), peu de temps après que la

ce document présentait des arguments essentiellement juridiques en faveur de la création

D'après la Communauté européenne, la création d'une telle organisation ne modifierait pas les droits et obligations fondamentaux des parties contractantes aux accords de commerce multilatéraux existants ou des signataires de tels accords, mais elle permettrait de disposer du cadre institutionnel et organisationnel nécessaire pour traiter de manière efficace des questions d'administration et de mise en œuvre des divers accords.

À la réunion du Groupe de négociation sur le fonctionnement du système du GATT, la proposition européenne a d'abord été fraîchement accueillie, de nombreux participants soulignant qu'un tel grand dessein politique ne devait pas détourner l'attention de l'obtention de résultats de fond dans le cadre du Cycle. Plus particulièrement, les États-Unis ont exprimé certaines réserves, indiquant qu'ils ne pouvaient s'attendre à ce que le Congrès ratifie une décision ministérielle à ce sujet qui ferait partie de l'ensemble de résultats du Cycle d'Uruguay.⁴² La question est ensuite restée en suspens pendant plusieurs mois, avant d'être remise sur le tapis à la fin de 1990 par le Canada et la Communauté européenne, rejoints cette fois du Mexique. Les États-Unis et le Japon, quant à eux, demeuraient sceptiques.

Relation entre la réforme institutionnelle et la réforme de fond

Une question essentielle dans les négociations qui ont suivi était celle de la relation entre le fond du Cycle et les réformes institutionnelles proposées. Les participants au processus percevaient cette relation de trois manières différentes, considérant les réformes institutionnelles proposées soit comme un facteur potentiellement nuisible qui allait détourner l'attention du but réel du Cycle d'Uruguay, qui était d'ouvrir les marchés, soit comme un complément nécessaire de ces initiatives, soit comme un moyen utile d'obtenir des engagements plus profonds dans les négociations de fond.

Le Directeur général Arthur Dunkel avait une position étonnamment ambivalente sur la proposition et il a parfois rejoint le premier groupe, celui des plus sceptiques. En 1990, son principal objectif était d'achever les négociations ainsi qu'il avait été prévu à la Réunion ministérielle de Bruxelles et, dans ce contexte, il considérait la proposition comme une complication possible. Cela ne veut pas dire qu'il jugeait inutile de réformer le système du GATT. Il invitait souvent, à dîner chez lui ou dans des restaurants de la région genevoise, des ambassadeurs du GATT et, à l'occasion de l'un de ces dîners, aux alentours de Pâques 1990, il a souligné qu'il fallait un dispositif plus solide pour traiter les questions très diverses qui

bœufs ! »⁵ Même M. Jackson a prévenu qu'il ne fallait pas perdre de vue les objectifs premiers, insistant sur ce point dans une note adressée au gouvernement canadien. Les résultats de fond du Cycle d'Uruguay doivent rester prioritaires, affirme-t-il, « et la restructuration institutionnelle doit être considérée comme auxiliaire et complémentaire ».

Les auteurs des propositions ont toujours pris soin de souligner qu'ils les considéraient comme un complément, et non comme un substitut des engagements sur diverses questions. M. Crosbie a proposé que la nouvelle OMC fasse partie de l'ensemble de réformes plus large examiné dans le cadre du Cycle, en se fondant sur l'attente d'un résultat important de

craignaient en outre que la nouvelle organisation hérite de tous les défauts du GATT. De plus, l'équipe américaine craignait que l'organisation développe des habitudes et des pratiques onusiennes», d'après Andrew Stoler, ancien négociateur commercial des États-Unis, et qu'elle «se politise au fil du temps et perde ainsi sa capacité de s'occuper du commerce avec pragmatisme» (Stoler, 2003 : 2). Des Membres du Congrès en visite à Genève se sont montrés plus préoccupés par la réforme du système de règlement des différends que par la création d'une nouvelle organisation en soi, s'inquiétant en particulier du caractère automatique de l'adoption des rapports des groupes spécialisés. Les doutes des États-Unis se sont accentués après septembre 1991, lorsqu'un groupe spécial du GATT a remis un rapport qui condamnait les lois des États-Unis restreignant les importations de thon en provenance des pays dont les pratiques de pêche n'étaient pas sans risque pour les dauphins. Bien que ce rapport n'ait pas été adopté, et que les États-Unis n'aient pas été obligés de modifier leur législation, cette affaire et d'autres encore ont renforcé la crainte que des règles strictes en matière de règlement des différends au sein d'organisations internationales ne portent atteinte à la souveraineté.

Les craintes des autres pays quant à la réaction du Congrès pouvaient être mises à profit. Le corps législatif allait-il revenir à la pratique établie et rejeter un accord du Cycle d'Uruguay qui serait lié à la création d'une nouvelle organisation internationale? Si une récidive anti institutionnelle était belle et bien possible, les négociateurs des États-Unis étaient bien mieux placés que leurs homologues pour prendre la réelle mesure du danger. Sachant que les États-Unis étaient un «demandeur» sur les questions les plus cruciales du Cycle, en particulier les

En réponse à la proposition de créer une nouvelle organisation, Carla Hills, Représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales (voir l'appendice biographique, page 615), a d'abord offert en privé son soutien à ses collègues ministériels, tout en soulignant en public «

En fin de compte, la stratégie des négociateurs américains a porté ses fruits à Genève comme à Washington. À Genève, ils ont obtenu en grande partie ce que les États souhaitent sur les nouvelles questions, sauf dans les négociations sur les MIC qui ont été vraiment

laquelle le Mexique s'était associé. Le projet Dunkel, qui devait son nom à Arthur Dunkel, Directeur général du GATT, comprenait les textes de compromis de tous les accords en suspens dans les négociations. L'une des nouveautés de ce document de décembre 1991 était qu'il contenait pour la première fois un projet de charte d'une nouvelle institution. L'annexe IV de ce projet, intitulée «Accord instituant l'Organisation multilatérale du commerce», traçait les grandes lignes de ce qui allait devenir l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce. Toutefois, plusieurs modifications sont intervenues entre le projet et l'accord, dont beaucoup ont été apportées en réponse aux préoccupations exprimées par le Japon et les États-Unis, entre autres.

Dans ces délibérations institutionnelles, les négociateurs des États-Unis se sont préoccupés avant tout des règles de prise de décisions. Le consensus était déjà une pratique établie, quoique tacite, mais les propositions de la CE et du Canada se sont inspirées des dispositions moribondes du GATT prévoyant un vote. À la demande de la CE et du Canada, le projet Dunkel disposait que

Cela faisait partie des changements obtenus par les négociateurs des États. Selon Stoler (2003

et de faire des concessions que dans la mesure compatible avec les besoins du développement, des finances et du commerce de chacun d'entre eux ou avec leurs capacités administratives et institutionnelles.

Les négociations finales au sein du groupe institutionnel ont eu lieu le 14 novembre 1993, un mois et un jour avant la séance de clôture du Comité des négociations commerciales. Les questions cruciales, à la fin du processus, avaient trait au vote. M. Lacarte s'est efforcé de

Conclusion du Cycle d'Uruguay et approbation des résultats

La phase finale du Cycle d'Uruguay a commencé avec l'entrée en fonctions de trois nouveaux hauts responsables. En janvier 1993, Sir Leon Brittan est devenu Commissaire européen au commerce et Mickey Kantor (voir l'appendice biographique, page 617) est devenu le nouveau

européenne, inspiré par les idées et les réalisations de Jean Monnet. Il avait exercé les fonctions de procureur général d'Irlande à une époque où le nationalisme montrait à quelles extrêmes il pouvait aboutir.⁶⁰ Il affirmait ne rien connaître au commerce, mais cela n'était pas entièrement vrai. Une fois en poste à la Communauté européenne, il a mis ses idéaux intégrationnistes en pratique, devenant, en 1985, membre de l'équipe qui allait élaborer le programme européen de 1992 pour la libre circulation des marchandises, des personnes, des capitaux et des services. En tant que Commissaire à la concurrence, il a déréglementé les secteurs du transport aérien et des télécommunications et, pendant l'année où il était également responsable des affaires sociales, il a joué un rôle central dans la création du programme Erasmus d'études à l'étranger, qui encourageait la libre circulation des personnes au sein de la Communauté européenne. M. Sutherland a commencé à s'intéresser au GATT et au Cycle de négociations au moment où il a quitté la Commission européenne et a pris part à des discussions sur la question aux réunions du Forum de Bildeberg, groupe transatlantique réunissant des citoyens et des personnalités d'Europe et des États-Unis. Il y a fait la connaissance de M. Dunkel (qui allait être son prédécesseur) et de Mike Moore (qui allait être l'un de ses successeurs). Ainsi, par inclination, expérience et réputation, M. Sutherland était

l'obligation de donner un préavis de 90 jours, la véritable échéance du Cycle aux fins de la législation des États-Unis arrivait un mois exactement après le 15 décembre. Mais, comme il n'était pas réaliste de penser que les négociateurs allaient travailler pendant les vacances de fin d'année, il était plus logique de fixer à la fin de décembre la date limite pour la conclusion des négociations.

M. Sutherland s'appuyait largement sur ses trois directeurs généraux adjoints. La tradition du GATT voulait que deux de ces postes soient confiés à un Américain et à un Indien. M. Sutherland a honoré cette tradition en choisissant Warren Lavorel et Anwarul Hoda (voir les appendices biographiques, pages 619 et 615, respectivement). Il a en outre porté leur nombre à trois en nommant le Mexicain Jesús Seade (voir l'appendice biographique, page 628).⁶⁷ M. Sutherland a informé ses adjoints que, s'ils convenaient d'une ligne d'action, ils pouvaient considérer son consentement comme acquis et agir immédiatement sans son accord formel. Un autre pilier de l'équipe de M. Sutherland était Richard O'Toole (voir l'appendice biographique, page 623), qui avait été son chef de cabinet à la Commission européenne et qui l'avait rejoint au GATT en cette qualité. M. O'Toole avait aussi le titre de Sous-Directeur général et est devenu coordonnateur du groupe de stratégie interne du Secrétariat, qui conseillait le Directeur général sur la conduite et la progression des négociations. Les autres membres de ce groupe étaient le Directeur général, les trois directeurs généraux adjoints et d'autres fonctionnaires du Secrétariat qui participaient à ses travaux de façon ad hoc pour discuter les domaines relevant de leur compétence. Åke Linden a participé aux discussions du groupe sur des questions juridiques et institutionnelles, y compris l'Accord sur l'OMC. Selon M. O'Toole, le groupe jouait un rôle important en aidant le

institutionnel présidé par M. Lacarte. Au début du Cycle, M. Lacarte avait présidé le groupe chargé des négociations sur la question connexe des règles en matière de règlement des différends; à la fin du Cycle, son groupe traitait cette question ainsi que celle de l'Organisation multilatérale du commerce qui était proposée. M. Sutherland tenait particulièrement à ce que le groupe de M. Lacarte consolide et renforce les gains résultant de la création d'un système de règlement des différends plus vigoureux, qu'il voyait à travers le prisme européen. La Cour européenne de justice ayant joué un rôle clé dans l'intégration de l'Europe, M. Sutherland espérait qu'un organe de règlement des différends renforcé pourrait en faire autant pour le système commercial. Les autres questions institutionnelles n'occupaient pas une place aussi importante dans les projets de M. Sutherland, mais il a donné pour instruction à M. Lacarte de régler les «questions non résolues» du projet Dunkel et d'achever les négociations sur l'Accord instituant l'Organisation multilatérale du commerce.

Ces questions n'étaient pas au premier plan dans l'agenda de négociation du trio Brits 36s rem

M. Sutherland a été invité à se rendre à Washington pour rencontrer des membres du Congrès, en particulier, Newt Gingrich, qui allait devenir le premier républicain président la Chambre des représentants depuis 1955¹. Outre l'agriculture, la souveraineté était l'une des principales préoccupations de M. Gingrich. M. Sutherland lui a expliqué de façon détaillée que, contrairement aux règles de la Communauté européenne, le droit de l'OMC ne s'appliquait pas directement et, partant, ne menaçait pas la souveraineté des États. Cette explication a visiblement satisfait M. Gingrich, qui s'est rallié à la majorité de son parti pour voter en faveur des accords. Ceux-ci ont obtenu la majorité des suffrages dans les deux partis et dans les deux chambres. Les accords de Marrakech ont donc échappé au sort du Traité de Versailles et de la Charte de La Havane.

Les accords du Cycle d'Uruguay sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1995, premier jour d'existence de l'OMC.

protection étaient donc plus vulnérables dans les enquêtes en matière de droits compensateurs. Dans le système de l'OMC, les États-Unis appliquent un critère de dommage à tous les Membres, puisque l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires fait partie de l'engagement unique et que, par conséquent, tous les Membres en sont signataires. D'autres pays ont contesté l'interprétation donnée par les États 60.

- 27 Les autres intervenants étaient notamment Richard Blackhurst, haut fonctionnaire du GATT, Charles Carlisle, Directeur général adjoint, Julius Katz, Ambassadeur des États-Unis, et Shigeo Muraoka, du Ministère japonais du commerce international et de l'industrie.
- 28 Voir, par exemple, les remarques de M. Ruggiero à la presse, dans lesquelles il a dit que le GATT devait devenir une institution internationale à pied d'égalité avec le FMI ou la Banque mondiale. Ruggiero Sul GATT Troppi Poteri Alla Commissione, la Repubblica, 20 décembre 1990, consulté en ligne.
- 29 Voir Debra Steger, Institutional Framework for the GATT (non daté, début 1990), document de travail.

42 Ibid.

	Charte de La Havane (1947)	GATT (1947)	Accords du Cycle d'Uruguay (1994)
--	----------------------------	-------------	-----------------------------------

Arrangements commerciaux régionaux	Unions douanières et accords de libre-échange (article XXIV).7-		
------------------------------------	---	--	--

1('e e)10(au)-8.9(t)-6.6(o)4(i1r)-12.1(is)-1.1(é)-15.4(s)10(m)-4.1(a)-12.2(is)10(s)-2(o)i2.5(u)-1.6(m)

